Orthophonie VoxLingue
Speech and Language

Fiche à imprimer

Quoi répondre quand votre enfant mélange ses langues : exemples à garder sous la main

Mélanger ses langues dans une phrase est normal chez l'enfant bilingue : il utilise tous les mots qu'il connait. Pas besoin de le corriger. Répondez-lui, et il entendra le mot dans votre langue.

Trois gestes, chaque fois

1. **Répondez à ce qu'il veut dire.**
2. **Redites le mot dans votre langue, dans votre réponse.**
3. **Continuez, sans lui demander de répéter.**

Des exemples

IL DIT	VOUS RÉPONDEZ
« Je veux le truck rouge. »	« Tu veux le camion rouge ? Le voici. »
« Regarde, un big chien ! »	« Oh oui, un gros chien ! Il court vite. »
« Encore milk. »	« Encore du lait ? En voici. »
« Je veux pas mettre mes boots. »	« Tu ne veux pas tes bottes ? On les met ensemble. »
« Il fait cold. »	« Oui, il fait froid ! On met ta tuque. »

Dans notre langue :

Dans notre langue :

Quand vous le pouvez : la phrase entière

Le conseil de **Kimberly Martins, orthophoniste et fondatrice de VoxLingue** : tous les bilingues passent d'une langue à l'autre, et si ça arrive de temps en temps, c'est correct. Idéalement, en lui parlant, évitez de mélanger dans la phrase, pour qu'il entende le modèle complet de la langue.

« Va chercher tes souliers, on s'en va. » plutôt que « Va chercher tes **shoes**, on s'en va. »

Il vous répond dans une autre langue ?

C'est correct. Continuez dans votre langue, et redites ce qu'il a dit dans votre langue s'il ne savait pas le dire. Parlez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise, et gardez toutes vos langues.

Le signe à vérifier

Pas le mélange, mais **peu de mots ou peu de compréhension dans toutes ses langues**, peu de progrès pendant plusieurs mois ou des mots qu'il perd.

Contactez le CLSC ou parlez-en au médecin (Agir tôt, gratuit). En même temps, une consultation au privé est possible. En Ontario : Preschool Speech and Language, sans référence.

Sources : Kimberly Martins (2026) ; INSPQ (2023) ; OOAQ (2026) ; CHU Sainte-Justine (2026) ; Paquette et Byers-Heinlein (2025) ; Québec.ca, Agir tôt.
Information générale : cette fiche ne remplace pas une évaluation.